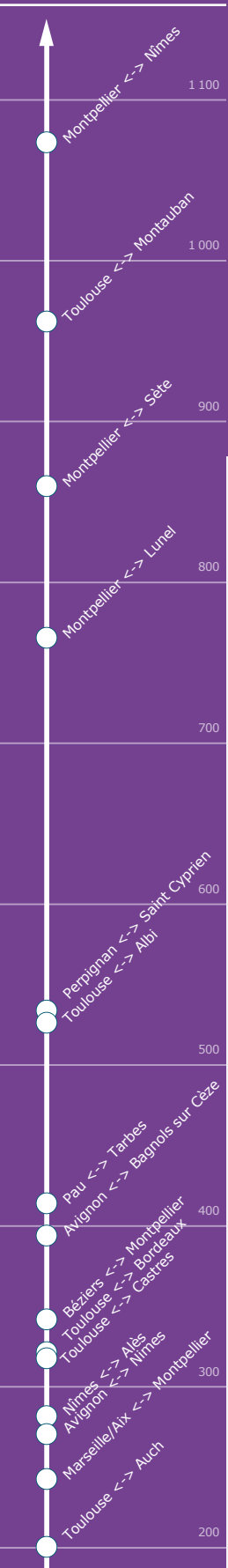


Principaux flux entre aires urbaines



Il s'agit ici des **navettes domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines**. Ce sont les cadres et les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus relevant des fonctions de gestion, de commerce interentreprises, de conception-recherche, de prestations intellectuelles

et de culture-loisirs. Leurs emplois, par nature concentrés dans les grandes agglomérations, sont considérés comme un indicateur du développement et de l'attractivité des grandes villes. Les actifs occupant ces emplois sont plus mobiles que les autres actifs.

Navettes domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines

Les flux domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines font apparaître 8 réseaux d'aires urbaines à l'échelle du Grand Sud ; 2 couvrent la majeure partie de l'Occitanie.

Un premier réseau, particulièrement étendu, rassemble 25 aires urbaines, dont 13 en Occitanie et 12 en Nouvelle-Aquitaine. Il s'articule autour des aires urbaines de Toulouse, Bordeaux et Pau. Un deuxième ensemble agrège 9 aires urbaines autour de Montpellier et s'étend jusqu'à Perpignan.

Enfin, à la frange de la région, les aires urbaines de Bagnols-sur-Cèze et de Beaucaire qui déborde en Provence-Alpes-Côte d'Azur appartiennent au réseau organisé autour de l'aire de Marseille-Aix-en-Provence, rassemblant au total 16 aires urbaines.

Le réseau de Toulouse-Bordeaux regroupe plusieurs sous-réseaux

Le réseau comprenant les aires de Bordeaux et de Toulouse est construit à partir de quatre sous-réseaux. Les aires de Toulouse et de Montauban sont les premières à se constituer en réseau suivies de Bordeaux avec La Teste-Arcachon, de Pau avec Tarbes et Bayonne et d'Agen avec Villeneuve-sur-Lot. Chacun de ces sous-réseaux suit sa propre trajectoire avant de fusionner : d'abord Toulouse avec Agen, puis avec le sous-réseau de Pau, et enfin avec celui de Bordeaux.

Les flux des cadres des fonctions métropolitaines mettent en évidence des noyaux de réseaux plus précoces autour de Marseille et de Lyon, témoignant d'une plus forte concentration d'activités liées à ces emplois au sein des aires urbaines constituant ces réseaux.

Autour de Montpellier, la constitution du réseau s'effectue de manière rapide en agrégeant les aires de Montpellier et de Nîmes. Il se développe ensuite à un rythme régulier et se termine par l'intégration des aires de Perpignan et de Saint-Cyprien, structurées jusqu'alors en réseau autonome.

Très peu de navetteurs entre les réseaux

Dans la plupart des cas, les flux de cadres des fonctions métropolitaines entre réseaux d'aires urbaines sont peu nombreux.

Néanmoins le réseau de Montpellier échange 1 600 navetteurs avec celui de Marseille, contre seulement 600 avec celui de Toulouse-Bordeaux et 400 avec celui de Lyon. Dans l'ensemble, le bilan des échanges est largement déficitaire pour le réseau de Montpellier.

Le réseau d'aires urbaines Toulouse-Bordeaux nourrit principalement des échanges avec les réseaux de Montpellier (600 navetteurs), de Lyon (600) et de Poitiers (510), un peu moins avec ceux de Marseille (400) et de Clermont-Ferrand (300). Comme le réseau de

Montpellier, celui de Toulouse-Bordeaux est déficitaire, notamment avec les réseaux de Lyon et de Marseille.

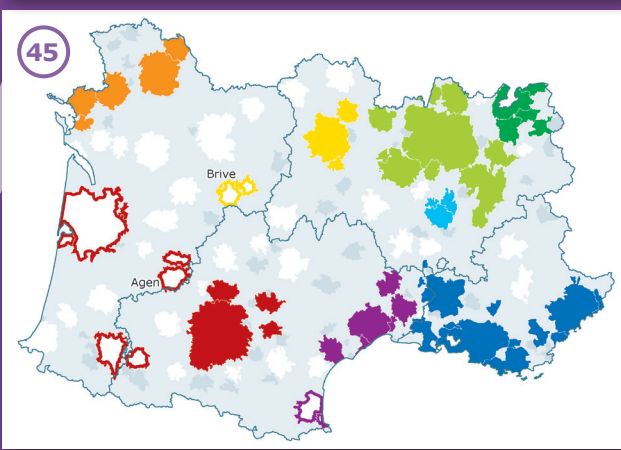
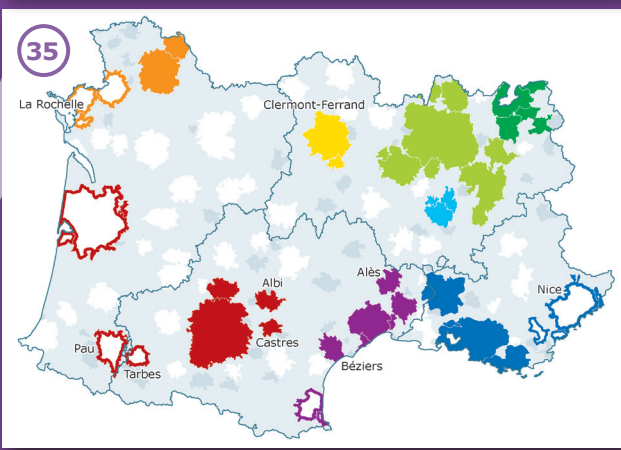
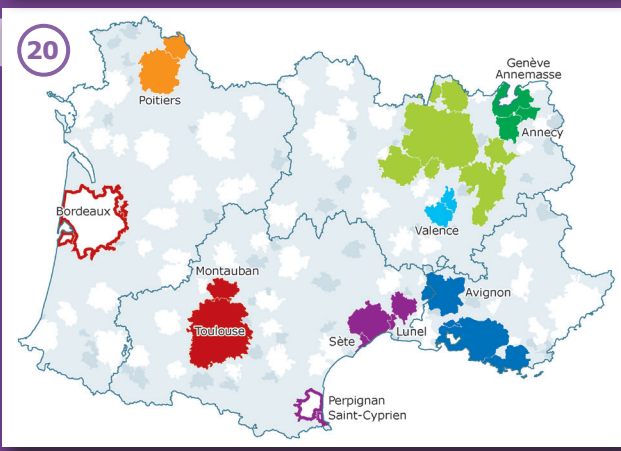
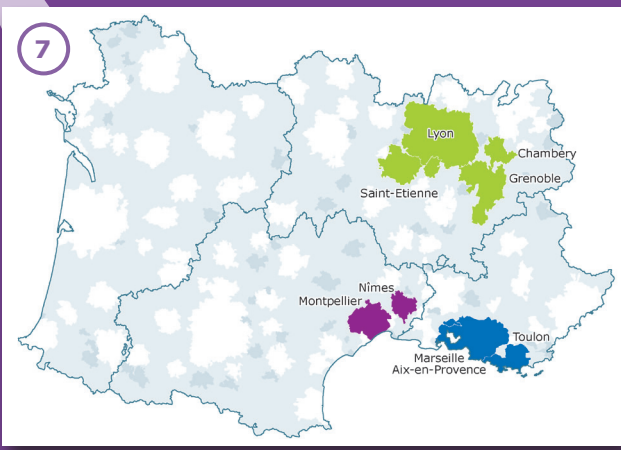
Des échanges plus nombreux au sein du réseau de Montpellier

Comme pour l'ensemble des actifs, les flux domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines sont plus importants dans le réseau de Montpellier que dans celui de Toulouse-Bordeaux. L'aire urbaine de Montpellier échange 1 100 cadres des fonctions métropolitaines avec Nîmes, 900 avec Sète et 800 avec Lunel. Les flux entre Perpignan et Saint-Cyprien restent élevés avec 500 navetteurs.

Les flux concernant l'aire urbaine de Toulouse sont un peu moins nombreux, hormis avec Montauban (1 000 navetteurs). Viennent ensuite les échanges avec les aires d'Albi (500), de Castres (300) et d'Auch (200).

Ces flux de cadres des fonctions métropolitaines relient également les très grandes aires urbaines entre elles : 300 navetteurs entre Toulouse et Bordeaux.

4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52



51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84

rang de regroupement

